

Ecopôle Azur Valorisation, une installation axée sur la valorisation et le traitement

Samedi 18 juillet 2020, les élus de la communauté de communes Méditerranée Portes des Maures dont ceux de la commune de Pierrefeu-du-Var ont visité cet écopôle unique en son genre dans la Région qui allie valorisation et traitement des déchets dans le respect des objectifs définis par la réglementation nationale, régionale et départementale.



©PIZZORNO Environnement

Inscrit aux plans de gestion des déchets de la région et du département, l'Ecopôle Azur valorisation de Pierrefeu-du-Var garantit la continuité du service public de traitement des déchets dans cette période où les capacités de traitement font cruellement défaut dans le Var et plus largement, dans la Région.

Il est l'unique site du département du Var à proposer un panel aussi large et complémentaire d'activités :

- > Pré-tri des Déchets d'Activités Economiques (DAE) et Encombrants
- > Transfert de déchets
- > Déchèterie à destination des particuliers de Pierrefeu-du-Var et des professionnels
- > Traitement de lixiviats d'autres installations
- > Mise en balles de déchets, dans l'attente d'un traitement ultérieur
- > Une Unité de Tri de Valorisation (UTV) multifilières,
- > Une Installation de Maturation et d'Elaboration des mâchefers (IME) et
- > Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

Focus sur certaines d'entre elles :

L'Unité de Tri et de Valorisation

Conformément aux exigences de valorisation nationale et régionale, l'UTV proposera aux collectivités et industriels une solution leur permettant d'atteindre les objectifs fixés par la LTECV et le Code de l'environnement, et de réduire la quantité de déchets stockés. Elle accueillera les DAE, les déchets ménagers non dangereux et les biodéchets, en vue de leur valorisation matière, énergétique et/ou organique.

Performances de tri :

- > DAE / Encombrants : 40 % de valorisation matières et 30 % de valorisation énergétique
- > OMR : 18 % de valorisation matières et 16 % de valorisation énergétique
- > Biodéchets : 100 % de valorisation organique

Ses performances de tri seront appliquées aux clients n'ayant mis en place les organisations permettant d'atteindre les objectifs du code de

Ses performances se verront appliquées aux clients ayant mis en place les organisations permettant d'atteindre les objectifs au sein de l'environnement.

La valorisation des mâchefers (IME)

L'IME a été mise en service en novembre 2009 pour le traitement et la valorisation des mâchefers de L'UVE de l'aire toulonnaise et a fait l'objet d'une modernisation complète en 2019.

Ses objectifs sont :

- > l'extraction des matières ferreuses et non ferreuses ;
- > la valorisation en sous-couche routière ;
- > la modernisation complète du site en 2019.

Le nouvel arrêté préfectoral de 2019 a permis de porter la capacité de traitement de 100 000 tonnes/an à 200 000 et a étendu la zone de chalandise à l'ensemble de la région Sud.

L'installation de stockage des déchets (ISDND)

La poursuite de l'activité de l'ISDND est autorisée par arrêté préfectoral pour 18 ans.

La pérennité du site au delà de 8 ans est conditionnée à la réalisation du contournement routier de la commune de Pierrefeu-du-Var.

Le site peut recevoir les déchets du Var jusqu'en 2022, puis, à compter du 1er janvier 2023, de l'ensemble du territoire provençal du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Accueil et traçabilité stricts des déchets :

- > Les seuls déchets ultimes pourront faire l'objet d'une acceptation préalable sur l'ISDND pour les collectivités, les clients industriels, les clients du BTP et les entreprises d'assainissement
- > Contrôle de la qualité du déchet entrant au déchargement et par des caractérisations approfondies montrant son caractère ultime.

Un environnement protégé

Le projet Azur Valorisation a fait l'objet d'études préliminaires sur la faune et la flore. Elles sont à l'origine de mesures de protection visant à éviter, réduire, accompagner et compenser les impacts environnementaux des activités.

Les actions d'accompagnement et de compensation portent notamment sur :

- > Le suivi scientifique trentenaire d'une parcelle de 48.6 hectares limitrophe au site, ayant fait l'objet d'une convention tripartite entre la commune de Pierrefeu-du-Var, l'Office National des Forêts (ONF) et l'exploitant
- > Le financement d'une étude sur le Murin de Bechstein (Chauve-souris) par le Groupement des Chiroptères de Provence ;
- > Le financement d'actions de d'épanouissement de forêts et bois situés dans des zones proches du site ;
- > La création d'une piste DFCI (voie de Défense des Forêts contre l'Incendie) entourant l'exploitation et le financement d'actions visant à favoriser la protection incendie..



PIZZORNO Environnement
Adresse : 109, rue Jean Aicard
83 300 Draguignan - France

+33 (0)4 94 50 50 50

CONTACTEZ-NOUS

- ▶ ACCUEIL
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ ACCESSIBILITÉ
- ▶ CONTACT
- ▶ GESTION DES COOKIES

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.

Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

OK, tout accepter Personnaliser

Réalisation STRATIS